

Le **VENDREDI 13 MARS 2015** à 18H
Le conseil d'école s'est réuni en session ordinaire.

Présents : M. FOURNIER, Maire de Neuvy-en-Sullias,
M LUCAS, adjoint au Maire
M SAMPEDRO, Mme BOBIN conseillers municipaux,
Mmes, ISAMBERT, PARIS, ALEXANDRE, ROBINE et MOSKURA représentants des parents d'élèves,
Mmes ANTORE, CHAPOTAT, DUMONT-DUC, NOURISSON, PLAZAT, SALVATI, et PEIGNÉE enseignantes.
Mmes BONNICI, NIZON, atsem
Mme RETIF, DDEN

Absents : Mme, PETIT DDEN,
Mmes BEAULANDE, MAROIS atsem
Mme NOUBLANCHE, psychologue scolaire.

Ordre du jour :

- Point sur la semaine de 4 jours 1/2
- Point sur la pose méridienne
- Sécurité
- Travail sur le climat scolaire
- Coopérative scolaire
- Actions éducatives des classes
- Questions des parents

1- **La semaine de 4 jours ½.**

Les enseignantes constatent une grande fatigue chez les enfants. Le travail reste efficace les matinées, mais les jeudis après midi et vendredis après midi ne sont pas « productifs ».

Les PS dorment beaucoup, ainsi que les moyens. Certains enfants s'endorment à table, d'autres ont besoin d'être réveillés de la sieste.

2- **Pose méridienne.**

Le temps de récréation entre le repas et les ateliers est trop long pour les élèves de primaire (12 h30 / 13 h 15) ce qui génère des conflits dans la cour.

Il faut réfléchir à réduire ce temps de récréation d'un quart d'heure.

Par contre, ce temps de midi convient aux élèves de maternelle : TAP, déjeuner à 12 h30 puis sieste dans la continuité .

Les propositions d'atelier, le déroulement en général se passent bien mais les animatrices sont confrontées à de forts effectifs dans leurs activités. Du personnel supplémentaire serait nécessaire.

Une réunion entre la mairie et Mr Junca inspecteur de l'éducation nationale aura lieu le 25 mars 2015 pour une réflexion sur la mise en place ou non d'un PEDT (Projet Educatif Territorial). Ce PEDT permettrait une pérennisation de la subvention allouée aux communes pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Suite à cette réunion, le groupe de travail sur les rythmes scolaires (mairie/enseignants/ parents) se réunira pour réfléchir à ce ¼ d'heure problématique.

La mairie informe que les animatrices, le personnel de cantine ont été formés aux premiers secours par un pompier le 14 février dernier.

Une formation sur la gestion des conflits a été demandée pour 2 animatrices mais il n'y avait plus de place. Cette demande sera renouvelée.

3- Sécurité.

Un exercice incendie s'est fait de façon inopinée pendant la récréation suite à une fausse alerte en janvier. Cet exercice a donc été fait en condition réelle et a permis de relever quelques points à organiser. Après réflexion des enseignantes un document a été mis en place. PLAN D'EVACUTATION sur temps de récréation. [Donnant les consignes pour chaque adulte de l'école].

4- Travail sur le climat scolaire.

Les enseignantes constatent un climat de violence chez les élèves de plus en plus fréquent.

Face à cette difficulté et dans le souci de mettre les élèves en sécurité, le conseil des maîtres a fait appel au conseiller pédagogique qui nous a invités à travailler sur un document « agir sur le climat scolaire à l'école primaire ».

Un travail a été mené avec les délégués de classe quant à l'organisation des récréations. Un document avec des zones d'occupation de la cour a été fait.

L'achat de jeux divers (jeux de sable, raquettes, corde à sauté, billes.....) va permettre aussi d'occuper chaque espace différemment.

5- Bilan de la coopérative scolaire.

Le solde au jour d'aujourd'hui est de 6684,26 € (banque et caisse confondues).

Bénéfices réalisés :

Cotisation volontaire des familles : 1787.00 €

Vide grenier : 255.65 €

Loto : 737.63 €

Don de l'association « histoire d'un village » : 471.40 €

Vente de mémo : 1200 €

6- Actions éducatives des classes.

Mme Plazat : PS/MS le 9 juin visite du musée des transports puis visite de la caserne des pompiers à Pithiviers.

Mmes Chapotat et Plazat PS/MS/GS : le 23 mars cinématernelle « maison sucrée, jardin salé » à Dampierre en Burly.

Mmes Salvati et Chapotat GS/PS CE1/CE2 préparation d'une pièce de théâtre : représentation aux familles le 22 mai.

Mmes Nourisson, Dumond Duc et Chapotat GS/CP CE1/CE2 piscine et musique à partir du 20 mars.

Mmes Nourisson, Dumond Duc, GS/CP, CE1 écriture d'un conte sur le poney.

Mmes Antore et Salvati : CM1, CE2 le 16 mars permis piétons avec les gendarmes.

Mme Peignée CM2 : le 16 mars permis internet avec les gendarmes.

Mmes Peignée et Antore CM1/CM2 : du 28 mai au 6 juin classe de mer (voile) à Damgan.

Photo de classe le : 7 avril (même photographe que l'année dernière).

7 - Questions des parents.

Carnaval:

On regrette que le carnaval n'ait pas lieu comme les autres années.

Comment va s'organiser le vendredi 3 avril pour le carnaval en interne ?

Est il envisageable qu'un carnaval soit organisé par les parents d'élèves?

Texte du 20 janvier 2015 Mr l'inspecteur d'académie n'autorise pas les enseignants à faire tout regroupement sur la voie public.

Le vendredi 3 avril après midi, les primaires, costumés, iront chercher les maternelles également déguisés pour faire un tour de cour en farandole avec des confettis. Puis ronde autour du bonhomme carnaval en chansons.

Enseignantes, ATSEM, AVS, animateurs des TAP plus quelques parents feront l'encadrement.

Le carnaval sera sur le thème de Pâques et du printemps.

*Le carnaval peut se faire sous couvert **d'une association** avec les parents d'élèves.*

- Sécurité

Un 2ème exercice incendie était prévu; va t il se faire prochainement?

Quelles sont les consignes qui vous sont données en cas d'accident d'un enfant pendant une récréation ou à un autre moment?

La première question a été développée dans le point 3.

Le protocole est de faire le 15 pour un avis et afin d'être couvert car l'appel est enregistré. Nous prévenons les familles, puis appliquons les consignes que nous donne le SAMU. Si besoin l'enfant peut être transporté aux urgences seul en ambulance privée ou accompagné dans la mesure du possible avec les pompiers.

- L'association "Neuville Histoire d'un village", lors de sa dernière assemblée, a fait don d'une somme à la coopérative scolaire (env de 400 €). Un remerciement a t il été fait ?

Nous avons remercié l'association dès l'arrivée de ce don qui est de 471,40 €. Cet argent va servir à l'achat de jeux de cour.

- Mémo: nous vous remercions pour votre coopération ainsi que les familles qui ont participé à l'achat des mémos. Ce projet a permis de réaliser un bénéfice de plus de 1 200 € pour la coopérative scolaire.

Les mémos sont une réussite pour la coopérative scolaire et les parents en sont contents .Peut être ne pas renouveler cette opération tous les ans ? À voir.....

La séance est levée à 19h40